

[!\[\]\(666e09182d4cd268646ea700ea60dcdf_img.jpg\) Retour](#)

Les Entreprises et les Services Publics s'Engagent Résolument - ESPER

ESPER, c'est quoi ?

Le milieu de travail n'est pas épargné par la consommation de drogues (tabac, alcool, cannabis, médicaments...) et par certains comportements problématiques (relatifs aux écrans, aux jeux...) même si les enquêtes statistiques montrent que l'emploi constitue globalement un facteur protecteur par rapport au risque de conduites addictives. Ce constat général cache une grande diversité de situation selon les métiers, les catégories professionnelles, l'âge et le sexe ([voir données issues de la Cohorte Constances](#)).

L'enjeu est de taille et a été placé au cœur du **plan national de mobilisation contre les addictions (2018-2022)** coordonné par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA). La prévention des conduites addictives en milieu de travail a également été intégrée au Plan santé au travail (2016-2020) et devrait faire partie du futur Plan, en cours d'élaboration.

Grâce au développement de connaissances plus solides ainsi que la mobilisation de plus en plus d'acteurs relevant de différents champs de compétence, la thématique « conduites addictives en milieu professionnel » s'est progressivement imposée comme une priorité institutionnelle, contribuant au **décloisonnement de la santé au travail et de la santé publique**.

Les enquêtes menées montrent que si les conduites addictives interpellent les dirigeants et représentants syndicaux et concernent une part importante de la population active tous secteurs confondus, elles demeurent un tabou en milieu professionnel.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus a bouleversé les organisations de travail (arrêt ou intensification de l'activité, mise en place du télétravail) et a eu de fortes conséquences sur la santé des salariés et des agents. **Elle a révélé l'ampleur du phénomène des conduites addictives** et l'urgence à mettre en place des stratégies de prévention et d'accompagnement.

Au-delà des vulnérabilités individuelles, il est donc nécessaire de **passer à la dimension collective de la prévention** afin d'analyser les facteurs environnementaux des conduites addictives et de promouvoir un environnement de travail favorable à la santé.

Ainsi, le dispositif « Les entreprises et les services publics s'engagent résolument » (ESPER) répond à la nécessité de **briser les tabous et de mobiliser tous les acteurs du milieu professionnel** pour la prévention des conduites addictives, qu'elles soient liées à des consommations ou à des comportements.

ESPER représente une véritable **démarche d'engagement et de responsabilité pour toute organisation employant du personnel** (entreprises, associations, ministères, collectivités, établissements publics...).

Porté par la **Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et ses partenaires**, le dispositif se structure autour d'une **charte** (voir ci-dessous) et prévoit l'animation et la valorisation du réseau des signataires ainsi que la mise à disposition de tous les outils **pour mettre en place une démarche cohérente de prévention collective et individuelle**.

Votre structure est déjà engagée dans une réflexion sur une démarche de prévention ou/et a mis en place des actions ponctuelles ? Alors n'attendez plus, devenez signataire de la charte ESPER !

Présentation du dispositif ESPER

Powered by

3:22

Dr. Nicolas PRISSE - Président de la MILDECA

LA CHARTE

La charte pour la **prévention des conduites addictives et la promotion de la santé en milieu de travail** est au cœur du dispositif « ESPER ».

La charte recense les **principes et engagements opérationnels** qui doivent guider les employeurs et l'ensemble des parties prenantes, selon la taille de la structure, dans la mise en place d'une démarche globale de prévention.

4 grands engagements structurent la charte :

1. **Définir un projet global de prévention des conduites addictives dans le cadre de la promotion de la santé au travail**
2. **Instaurer le dialogue et créer un climat de confiance**
3. **Mettre en œuvre une démarche de prévention non stigmatisante, respectant la dignité des personnes**
4. **Accompagner les travailleurs vulnérables et prévenir la désinsertion professionnelle**

Ces engagements sont assortis de recommandations que vous retrouverez dans la version complète de la charte, téléchargeable ci-dessous.

Charte ESPER

Téléchargez le fichier (PDF, 3 Mo) [⬇](#)

LES SIGNATAIRES

En tant que dirigeant d’une entreprise, d’une administration, d’une association, vous souhaitez agir en faveur de la prévention des conduites addictives de vos salariés ou agents. Vous pouvez adhérer à la charte ESPER, intégrer le réseau des employeurs signataires et bénéficier ainsi d’un partage de bonnes pratiques.

Liste des signataires

Administration publique	+
Collectivité locale	+
Commerce	+
Construction	+
Enseignement	+
Industrie	+
Médico-social	+
Santé	+
Services aux entreprises	+
Transports	+

LES PARTENAIRES

Une **véritable dynamique partenariale** s’est construite autour d’ESPER, afin d’accompagner les entreprises et les services publics pour la mise en place d’un véritable projet de prévention collective.

Liste des partenaires par région

Auvergne-Rhône-Alpes	+
Bourgogne-Franche-Comté	+
Bretagne	+
Centre-Val-de-Loire	+
Corse	+
Grand Est	+
Guadeloupe	+
Guyanne	+
Hauts-de-France	+
Île-de-France	+

La Réunion	+
Martinique	+
Normandie	+
Nouvelle-Aquitaine	+
Occitanie	+

Vous avez une expertise sur la prévention des conduites addictives en milieu de travail et vous êtes en accord avec les principes portés par la charte ESPER. Alors n’hésitez pas à devenir partenaires pour promouvoir à nos côtés, ce nouveau dispositif auprès de votre réseau professionnel.

ESPER EN BREF

Télécharger les supports de présentation et de communication relatifs à ESPER.

FLYER ESPER

Téléchargez le fichier (PDF, 247 ko) [⬇](#)

PowerPoint ESPER

Téléchargez le fichier (PDF, 681 ko) [⬇](#)

Témoignages

Des signataires témoignent

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris	+
AUCHAN RETAIL FRANCE	+
Brand France	+
Effcience Santé Travail	+
ENEDIS	+
France EXPRESS	+
Métropole Nice Côte d’Azur	+
Valgo	+

Des partenaires témoignent

Addiction France dans le Cher	+
AINF	+
Aract Corse	+
CARSAT Midi-Pyrénées	+
Pôle Santé Travail 66	+

Contact ESPER :
esper.mildeca@pm.gouv.fr

En savoir plus...

- Milieu professionnel
- Prévention

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



[Actualités](#)

[Agenda](#)

[Communiqués de presse](#)

[Contactez-nous](#)

Placée sous l'autorité du Premier ministre, la MILDECA élabore, anime et coordonne la stratégie gouvernementale de lutte contre les conduites addictives. Elle accompagne également les partenaires institutionnels de la politique publique ainsi que des acteurs publics et privés dans la mise en œuvre des orientations, en leur apportant un soutien méthodologique ou financier, en particulier sur les projets interministériels ou expérimentaux.

[legifrance.gouv.fr](#) [gouvernement.fr](#) [service-public.fr](#) [data.gouv.fr](#)

[Plan du site](#) [Accessibilité : partiellement conforme](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles](#) [Gestion des cookies](#) [Égalité et diversité](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont tous [license etalab-2.0](#) 